

VITIPLANT



Expériences suisses relatives au traitement à l'eau chaude

Andreas Meier

Stuttgart

Le 28 novembre 2016

Programme

- Brève présentation
- Données-clés de la viticulture suisse
- Historique
- Contexte
- Expériences suisses
- Pistes et questions pour l'avenir
- Questions

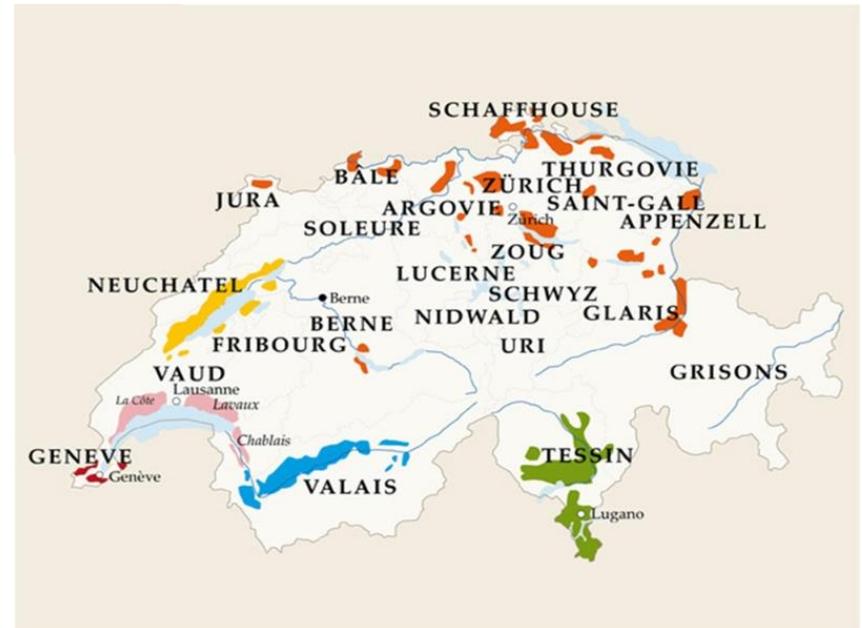
Andreas Meier

- Pépinières Andreas Meier & Co. à Würenlingen
- Env. 1/8 du marché suisse
- Offre de plus de 500 combinaisons entre des cépages, des clones et des porte-greffes
- Vice-président de la FPVS et président de *VITIPLANT*



Données-clés de la viticulture suisse

- Env. 15'000 ha
- Plus de 200 cépages dont :
 - Pinot noir : 4'300 ha
 - Chasselas : 4'000 ha
 - Gamay : 1'400 ha
 - Merlot : 1'100 ha
 - Müller-Thurgau : 500 ha
 - Gamaret : 450 ha
- Rapport blanc / rouge : 42 / 58
- Répartition géographique :
 - Env. 1/3 Valais
 - Env. 1/4 Vaud
 - Env. 1/5 Suisse alémanique
 - < 10% chacun : Genève, Tessin, Trois-Lacs



Données-clés de la pépinière suisse

- 40 pépiniéristes viticulteurs actifs
- Production annuelle : Env. 3,5 millions de plants
- Les 5 plus importants pépiniéristes représentent 4/5 du marché des plants suisses
- La Suisse ne produit que peu de porte-greffes
- Importations importantes notamment dans les régions limitrophes (Tessin, Genève, etc.)
- Accord bilatéral entre l'UE et la Suisse concernant l'équivalence du passeport phytosanitaire et de la certification

Historique

- 2004 :
 - Apparition de la flavescence dorée au Sud du Tessin et propagation dans le reste du canton
 - Achat d'une machine pour le traitement à l'eau chaude par l'Office fédéral de l'agriculture
- 2005 :
 - Début des essais effectués par la Haute école de viticulture de CHANGINS et Agroscope
 - Début de l'utilisation de la machine par les pépiniéristes suisses
- 2010 :
 - Mise en place de la zone protégée au Nord des Alpes (ZP-d4)
- 2015 :
 - Apparition de la flavescence dorée dans l'Arc lémanique

Contexte (I)

- Tessin :
 - L'ensemble du matériel tessinois doit être traité à l'eau chaude
 - Il est demandé que le matériel entrant soit également traité
 - La maladie ne peut plus être éradiquée et il s'agit de s'y adapter
 - Suspicion d'existence d'autres vecteurs que la cicadelle
- Arc lémanique et Valais :
 - Présence avérée de la cicadelle
 - Pas de cas de flavescence dorée (hors du périmètre de lutte)
- Suisse alémanique et Trois-Lacs :
 - Absence de la cicadelle

Contexte (II)

- Suisse :
 - Certaines régions ne peuvent plus prétendre au passeport ZP-d4 (Tessin, périmètre de lutte (Vaud))
 - Europe :
 - Plusieurs régions productrices de porte-greffes ne peuvent plus garantir le passeport ZP-d4
- Le traitement à l'eau chaude peut permettre aux produits de ces régions d'être à nouveau importés au sein de la zone protégée.

Expériences suisses (I)

- Données techniques de la machine :
 - Longueur totale de l'installation* : 3,70 m
 - Largeur totale de l'installation* : 1,90 m
 - Hauteur totale* : 2,40 m
 - Poids à vide* : 2'500 kg
 - Poids de la machine pleine d'eau* : 6'500 kg
 - Volume d'eau : 4'000 litres
- * Berce non comprise
- Générateur de chaleur :
 - Combustible : huile de chauffage
 - Réservoir : 100 litres
 - Consommation : 100 – 120 litres par jour
 - Injection : électrique

Expériences suisses (II)

- Traitement :
 - Température : 50°C
 - Durée : 45 minutes
- Stockage après traitement:
 - Refroidissement durant 24 heures à 15°C et une humidité égale ou supérieure à 90%
 - Stockage par la suite à 4°C

Expériences suisses (III)

- Constatations et Recommandations :
 - Retard possible de quelques jours au débourrement (boutures à un œil et plants greffés)
 - Qualité du bois prépondérante (problèmes constatés avec du matériel végétal insuffisamment mature ou endommagé)
 - Si possible, pas de traitement du matériel végétal désinfecté à l'oxyquinoléine
 - Bien respecter les 24 heures de refroidissement à 15°C
 - Légère diminution du taux de réussite au greffage lors du traitement des greffons
 - Pas de conséquence constatée sur le taux de réussite au greffage lors du traitement des porte-greffes

Pistes et discussions pour l'avenir

- La conservation de la zone protégée pour tout le Nord des Alpes est un objectif de la filière
- Le développement de la cicadelle et de la flavescence dorée sont suivies de près
- Le traitement à l'eau chaude est globalement accepté par les pépiniéristes suisses
- L'achat d'une seconde machine est à l'étude au sein de la profession en vue des cas suivants :
 - Développement d'un ou de plusieurs foyers importants de flavescence dorée au Nord des Alpes
 - Difficultés à se fournir en porte-greffes certifiés ZP-d4

Questions ?

Merci de votre attention !

